



**NOTE DE TRAVAIL**

**GROUPE D'EXPERTS SUR LES MARCHANDISES DANGEREUSES (DGP)**

**VINGT-DEUXIÈME RÉUNION**

**Montréal, 5 – 16 octobre 2009**

**Point 2 : Élaboration de recommandations relatives à des amendements des *Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* (Doc 9284) à introduire dans l'édition de 2011-2012**

**FORMATION DES INSPECTEURS DE MARCHANDISES DANGEREUSES**

(Note présentée par M. Paquette)

**SOMMAIRE**

(Faute de ressources, seuls le sommaire et l'appendice ont été traduits.)

La présente note propose d'ajouter au Chapitre 4 de la Partie 1 des *Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses* (Doc 9284) des dispositions exigeant la formation des inspecteurs de marchandises dangereuses.

**Suite à donner par le DGP :** Le DGP est invité à amender le § 4.1.1 et le Tableau 1-4 de la Partie 1 des Instructions techniques, comme le présente l'appendice.

**1. INTRODUCTION**

1.1 In 2007, an analysis of the audit results for the period of April 2005 to May 2007 for the ICAO Universal Safety Oversight Audit Programme (USOAP) concluded that “Half of the States have not addressed the issue of the transport of dangerous goods by air, as they have not designated and trained personnel to perform dangerous goods inspections and oversee dangerous goods programmes”. Through assistance programs to various States it became apparent that while the requirement to have trained dangerous goods inspectors is present, nowhere is that training defined.

1.2 Note that Chapter 10 of Annex 18 — *The Safe Transport of Dangerous Goods by Air* states: “Dangerous goods training programmes shall be established and updated as provided for in the Technical Instructions”

1.3 While being aware of the existence of the working group on the training of dangerous goods inspectors, this paper proposed, in the meantime, to have some training requirements included in the Technical instructions.

1.4            Since Table 1-4 defines the content of training courses and dangerous goods inspectors should be trained on all aspects of the transportation of dangerous goods by air, we note that the only key covering all aspects is Key 6.

-----

## APPENDICE

### PROPOSITION D'AMENDEMENT DES INSTRUCTIONS TECHNIQUES

#### Partie 1

### GÉNÉRALITÉS

...

#### Chapitre 4

### FORMATION

...

#### 4.1 ÉTABLISSEMENT DE PROGRAMMES DE FORMATION

4.1.1 Les personnes et agences suivantes doivent établir ou faire établir en leur nom des programmes de formation initiale et de recyclage relatifs aux marchandises dangereuses :

- a) les expéditeurs de marchandises dangereuses ainsi que les emballeurs et les personnes ou organisations qui assument les responsabilités des expéditeurs ;
- b) les exploitants ;
- c) les agences de service d'escale qui effectuent, au nom de l'exploitant, des opérations d'acceptation, de manutention, de chargement, de déchargement, de transfert et d'autres opérations concernant le fret, la poste ou les provisions de bord ;
- d) les agences de service d'escale situées à un aéroport qui effectuent, au nom de l'exploitant, des opérations d'acheminement, débarquement ou transfert de passagers ;
- e) les agences qui ne sont pas situées à un aéroport et qui effectuent, au nom de l'exploitant, des opérations de contrôle des passagers ;
- f) les transitaires ;
- g) les agences chargées du filtrage des passagers et de leurs bagages et/ou du fret, de la poste ou des provisions de bord ;
- h) les inspecteurs de marchandises dangereuses.

...

**Tableau 1-4. Contenu des cours de formation à l'intention des exploitants qui transportent des marchandises dangereuses comme fret**

...

#### LÉGENDE

1 — Expéditeurs et personnes assurant les tâches des expéditeurs

...

6 — **Inspecteurs de marchandises dangereuses, personnel** ~~Personnel~~ des exploitants et des agents de services d'assistance en escale acceptant des marchandises dangereuses

...